



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

Paris, 3 mai 2022

Chers Actionnaires,

Ipsos est engagé dans une nouvelle transformation afin de renforcer notre leadership mondial tout en renforçant notre gouvernance avec le soutien de nos actionnaires. Nos solides résultats (résultats de l'exercice 2021 et résultats du premier trimestre de 2022) démontrent clairement que nous créons de la valeur et que nous délivrons pour nos actionnaires.

Nos progrès sont maintenant menacés par :

- **Une tentative mal conçue et inutile d'une petite minorité d'actionnaires de nommer un candidat au conseil d'administration, sans aucun dialogue préalable, ni tentative de s'engager dans notre processus de nomination régulier ; et**
- **Une incompréhension fondamentale de la part d'ISS de nos processus de gouvernance et de rémunération.**

Nous vous recommandons fortement de voter CONTRE la Résolution A, lors de l'assemblée générale combinée du 17 mai.

Nous vous recommandons également de voter POUR les points 12, 15, 16, 17, 20 lors de l'Assemblée générale combinée du 17 mai.

Au cours des 24 derniers mois, Ipsos a mis en œuvre sa stratégie visant à collaborer plus étroitement avec ses clients, afin qu'ils puissent agir plus rapidement, plus intelligemment et plus audacieusement. Les résultats sont clairs :

- Le cours de notre action a atteint un sommet de 20 ans, au-dessus de 45 euros, et avec un fort consensus des analystes ;
- Croissance du chiffre d'affaires 2021 de 17,9 % et de 10,4 % par rapport à 2019 ;
- Marge opérationnelle de 12,9% en 2021, en hausse de 300 points de base depuis deux ans et qui devrait rester supérieure à 12% ;
- Une génération plus élevée de flux de trésorerie disponibles, ce qui a conduit à une dette nette historiquement faible et fournit donc les ressources financières pour :
 - une politique d'acquisition plus agressive,
 - une augmentation du dividende à 1,15 euro par action, et
 - un programme de rachat supplémentaire (en plus du programme récurrent de 1% du capital par an afin de limiter la dilution de notre programme d'actions gratuites).

Parallèlement à ces bonnes performances, Ipsos a pris des mesures décisives pour renforcer ses processus de gouvernance, notamment en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général.

En septembre dernier, le conseil d'administration a nommé Ben Page au poste de Directeur général d'Ipsos, à compter du 15 novembre. Au cours des 12 dernières années, Ben Page avait développé avec succès Ipsos au Royaume-Uni et en Irlande.

Sous sa direction, Ipsos a déjà poursuivi ses progrès, et M. Page et son équipe préparent une discussion complète sur la stratégie de la direction intitulée « Best People and Best Technologies » pour poursuivre la croissance et la création de valeur lors de notre



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

Journée des investisseurs du 14 juin (à laquelle vous êtes bien sûr invités à assister).

En outre, le Conseil a été considérablement renouvelé au cours des cinq dernières années, grâce à un processus transparent garantissant la nomination des membres les plus qualifiés et indépendants du Conseil (voir composition actuelle du Conseil en Annexe 4). Ce processus d'identification et de sélection est dirigé par un comité de nomination, composé et présidé par des administrateurs indépendants.

Par conséquent, la majorité des candidats au conseil d'administration que nous proposons se sont joints à la Société au cours des cinq dernières années. Cela inclut deux nouveaux administrateurs indépendants proposés pour l'élection au conseil d'administration cette année - Pierre Barnabé et Virginie Calmels (qui apportent de solides compétences en médias et en technologie et dont les expériences sont décrites à l'annexe 1).

La composition de ce nouveau Conseil d'administration est également bien équilibrée, en termes de représentation femmes-hommes (50%), de compétences, d'expérience, de diversité, de nationalités (25% de non-Français) et répond à la définition de l'indépendance conformément au code AFEP-MEDEF (le code de référence de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées en bourse Français).

À 50 %, notre équilibre femmes-hommes au sein du conseil d'administration est un atout précieux pour nos investisseurs car il contribue de manière essentielle à notre inclusion dans les principaux indices et classements liés à la RSE. Nous ne recommandons pas de revenir en arrière, d'avoir un ratio plus faible de femmes, avec l'inclusion potentielle du candidat supplémentaire proposé, ce qui pourrait conduire à un conseil d'administration de 13 membres et avec seulement 45% des femmes. Avoir 50% de femmes à notre conseil d'administration a été une initiative ESG clé chez Ipsos, parmi celles qui sont décrites à l'annexe 2.

Jusqu'à la semaine dernière et leurs discussions avec les actionnaires minoritaires, il convient de noter qu'aucun conseiller en vote n'avait soulevé de préoccupations au sujet de la gouvernance d'IPSOS et du choix de ses administrateurs ou de leur indépendance. En tant que groupe, nous sommes très attachés aux valeurs d'intégrité, et nous sommes tout aussi attachés à la qualité de notre relation avec nos actionnaires.

Par conséquent, nous voudrions attirer votre attention sur certaines des résolutions proposées à votre vote, et plus particulièrement :

- 1- Résolution A, déposée par une petite minorité d'actionnaires pour désigner un candidat au Conseil d'administration : Nous vous recommandons fortement de voter CONTRE.**

La proposition des actionnaires minoritaires compromettrait les progrès décrits ci-dessus. La personne proposée pour nomination n'a aucune compréhension prouvée de notre secteur, semble n'avoir aucune expérience préalable en tant que dirigeant ou administrateur d'une société cotée en bourse et n'a pas cherché à être sélectionnée par le processus ouvert et transparent du conseil d'administration, qui vise à sélectionner les candidats sur la base de leurs compétences et après les avoir rencontrés.

Loin de profiter à l'entreprise, cette nomination ne ferait que déstabiliser l'activité et les progrès que nous avons réalisés. Cela peut également nuire à notre nouvelle direction et



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

à notre nouveau PDG récemment nommés, à un moment où l'équipe obtient de bons résultats et développe un élan sur le marché qui se reflète également dans le cours de l'action.

L'approche des actionnaires minoritaires a également été conflictuelle et ne reflète pas le fait qu'un investisseur souhaite le meilleur pour tous les actionnaires et l'entreprise : après avoir envoyé leur demande sans préavis, ils ont rejeté le dialogue avec Ipsos pendant deux semaines. Une réunion a finalement eu lieu hier, le 2 mai, et ils ont refusé d'expliquer pourquoi ils croyaient qu'une telle approche non sollicitée était appropriée, ou comment cela servirait les intérêts de l'entreprise.

2- Résolutions say-on-pay (points 12, 15, 16, 17, 20).

Nous vous recommandons fortement de voter POUR les points 12, 15, 16, 17, 20 lors de l'Assemblée générale combinée du 17 mai.

La rémunération accordée aux cadres supérieurs est parmi les plus faibles du SBF120, et l'indemnité de cessation de mandat de M. Truchot était tout à fait conforme à la mise en œuvre stricte de la politique de rémunération, approuvée par une écrasante majorité de 94% de nos actionnaires l'année dernière – et soutenue par plusieurs conseillers en vote.

Ipsos considère que le versement de l'ensemble des éléments de rémunération proposés pour 2021 est objectivement juste au regard de cette décision et reflète un alignement complet sur la performance de l'entreprise et les intérêts des actionnaires.

Toutes nos décisions en matière de rémunération sont prises par notre Comité des Nominations et des Rémunérations composé d'administrateurs indépendants et d'un représentant du personnel nommé par les syndicats, ce qui qualifie ce Comité en vertu du code AFEP-MEDEF d'indépendant à 100%.

Il est clair qu'Ipsos est sur la bonne voie. Ipsos crée de la valeur pour tous ses actionnaires. L'équité de la résolution 12 concernant l'indemnisation de M. Didier Truchot est également étayée par des détails donnés à l'annexe 3.

Nous espérons que cette lettre apportera des éclaircissements et des assurances sur les perspectives et la trajectoire actuelle d'Ipsos et nous sommes impatients d'en dire plus sur Ipsos le 17 mai – en attendant, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur une résolution ou la préparation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration, notre Directeur général et le Président de notre Comité des Nominations, ainsi que notre équipe en charge des relations avec les investisseurs sont disponibles pour toute conférence téléphonique.

Cordialement

Le Conseil d'administration



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

Annexes :

- 1- Message du Président en date du 19 avril sur les deux Administrateurs indépendants proposés aux Actionnaires
 - 2- Initiatives ESG d'Ipsos
 - 3- Résolution 12 : plus d'explications sur la rémunération du Président-directeur général pour 2021
 - 4- Composition du Conseil au 1^{er} février 2022
-

Annexe 1

Message du Président du Conseil d'administration présenté dans l'avis de convocation du 19 avril 2022 sur les deux administrateurs indépendants proposés aux actionnaires

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à participer à l'Assemblée générale annuelle d'Ipsos qui se tiendra le 17 mai 2022, à 9 heures 30, au siège social d'Ipsos situé 35 rue du Val de Marne à Paris (75013).

En 2021, alors que la pandémie covid-19 se prolongeait, le chiffre d'affaires de votre Société a atteint un niveau record à 2 146,7 millions d'euros et elle a enregistré une croissance organique de 17,9%. Le résultat opérationnel a continué progresser et l'endettement a très fortement reculé grâce à une excellente génération de trésorerie libre.

Cette performance extrêmement solide est le fruit du bon Momentum entamé mi-2018 avec le lancement du plan de transformation T.U.P. (Total Understanding Project), qui avait reçu un fort engagement de nos collaborateurs. Il se traduit aujourd'hui par une confiance accrue de nos clients grâce aux solutions adaptées et digitales que nous avons su mettre rapidement à leur disposition.

2021 a aussi été une année de transition managériale entre le Président-Directeur général et fondateur d'Ipsos, Monsieur Didier Truchot, et le nouveau Directeur général, Monsieur Ben Page, que notre Conseil d'administration a choisi de nommer à compter du 15 novembre 2021. Ben Page travaille chez Ipsos depuis 2005, date à laquelle l'institut d'études anglais MORI, spécialisé dans la recherche sociale et l'opinion publique, a été acquis par notre Société. Il en était l'un des principaux dirigeants. Ipsos MORI, sous sa direction effective depuis 2009, a multiplié par trois son chiffre d'affaires et est devenue une référence majeure sur son marché. En 2021, Ipsos MORI a représenté près de 20% du chiffre d'affaires et plus de 20% du résultat opérationnel du groupe. Le Conseil d'administration est convaincu que l'information, lorsqu'elle est obtenue, analysée et communiquée avec rigueur et clarté par nos professionnels, est la meilleure alliée des décideurs que nous appuyons. Leur talent combiné au développement de nos plateformes technologiques nous permettent d'être confiants dans notre capacité à maintenir sur le long terme une croissance rentable.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du projet de résolutions et des documents d'information publiés sur le site internet, nous soumettons cette année à votre approbation 35 résolutions, dont 23 à titre ordinaire. Ces résolutions font l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Aussi, nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur certaines des résolutions proposées, et plus spécifiquement celles concernant :

- **La ratification de la cooptation par le Conseil d'administration de Monsieur Ben Page, Directeur Général, en date du 4 octobre 2021, en qualité d'administrateur (résolution 5) ;**
- **La ratification de la cooptation le 12 janvier 2022 et la nomination de Monsieur Pierre Barnabé, en qualité d'administrateur indépendant (résolutions 6 et 7) ;**
- **La nomination de Madame Virginie Calmels en qualité de nouvel administrateur indépendant (résolution 9) à compter de la date de l'Assemblée générale.**

Nous vous proposons une nouvelle composition équilibrée du Conseil d'Administration avec 12 membres, qui comprendra 50 % d'administrateurs indépendants, conformément à ce qui est requis par la Loi, et 50% de femmes.

Si nous prenons en compte le mandat de Monsieur Patrick Artus, que nous avons reclassé en « non-indépendant » cette année uniquement en raison de sa participation de plus de 12 ans à notre Conseil, la part des administrateurs externes est de 60%.

En ce qui concerne les deux nouveaux mandats d'administrateurs indépendants qui sont soumis



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

à l'approbation de cette Assemblée, à savoir ceux de Madame Virginie Calmels et de Monsieur Pierre Barnabé, nous souhaitons souligner les apports importants de ces personnalités.

Madame Virginie Calmels préside la société CV Education, groupe d'enseignement supérieur des métiers de demain dans le domaine des industries créatives et du marketing digital qui a ouvert la première école FUTURAE à Boulogne-Billancourt en octobre 2020.

Madame Virginie Calmels est diplômée de l'École supérieure de commerce de Toulouse ainsi que de l'Insead et est également titulaire d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières et d'un diplôme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Outre son expertise significative en matière de gestion financière, Madame Virginie Calmels a une connaissance très importante du domaine des médias et du marketing digital, et donc une sensibilité particulière à l'activité d'Ipsos.

Elle dispose dès lors de toutes les compétences requises pour être nommée en qualité d'administratrice indépendante de la Société, étant ou ayant été administratrice indépendante d'autres sociétés cotées dans le domaine TMT (Iliad, Assystem, Technicolor).

Elle est également engagée dans des activités caritatives qui sont au cœur de la politique ESG d'Ipsos.

Monsieur Pierre Barnabé est un spécialiste reconnu dans le monde de la technologie.

Il dirige actuellement la division Big Data et Cybersécurité d'Atos et deviendra Directeur général de Soitec le 1er mai. Auparavant, il a été Directeur général d'Alcatel-Lucent France puis Directeur général délégué de Bull.

Il est 16e du classement des 50 leaders de la cybersécurité établi par The Consulting Report (classement d'octobre 2021).

Monsieur Pierre Barnabé est chevalier de l'Ordre national du Mérite. Il a été nommé administrateur de l'Inria (Institut National de l'Informatique et de l'Automatique) depuis 2020 et a été élu président du Conseil d'administration de l'école d'ingénieurs Ensimag en juin 2021.

Il rassemble toutes les compétences requises pour être nommé en qualité d'administrateur indépendant de la Société et contribuer aux choix technologiques futurs du groupe Ipsos.

Nous espérons que ces résolutions vous satisferont et recevront en conséquence votre approbation.

Nous espérons que ce courrier vous sera utile et nous vous remercions de votre intérêt pour Ipsos et du soutien que vous apporterez à l'ensemble des résolutions que nous proposons.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question que vous pourriez avoir sur les résolutions ou la préparation de l'Assemblée générale annuelle.

Sincères salutations,

Didier Truchot,

Président du Conseil d'administration

35 rue du Val de Marne
75 628 Paris, Cedex 13 France
Tél + 33 1 41 98 90 00

Contacts :
Laurence Stoclet
Directeur général délégué
Finances et fonctions support
Laurence.Stoclet@ipsos.com
+33 1 41 98 90 20

Antoine Lagoutte
Directeur financier adjoint
Antoine.Lagoutte@ipsos.com
+ 33 1 41 98 92 43

François Malin
Responsable relations investisseurs
Francois.Malin@ipsos.com
+ 33 1 41 98 90 34

GAME CHANGERS 



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

Annexe 2 Initiatives ESG d'Ipsos

Nos initiatives ESG sont décrites en détail dans la section 5.4.1 de notre document de référence annuel 2021.

Dans un contexte de préoccupations ESG plus importantes, notre engagement en matière de développement durable s'est poursuivi et renforcé. Notre feuille de route RSE 2021-2023, adoptée en février 2021, reflète cette ambition :

- Nous nous sommes fixé **une cible de neutralité carbone à horizon 2035** – 5 ans avant l'échéance de 2040 définie par la communauté internationale.
- Notre engagement sociétal, lui, se matérialise dans notre attachement à ce que la diversité de nos équipes reflète la diversité des sociétés dans lesquelles nous opérons ; nous avons continué à renforcer la **part de femmes parmi nos cadres dirigeants à 35% en 2021 et nous sommes engagés à atteindre 40% d'ici 2023.**

Nos principaux objectifs de soutenabilité continueront d'être fixés et suivis par le Conseil d'Administration. Sous la direction de notre nouveau Directeur général Ben Page, Ipsos continuera à dérouler sa feuille de route, autour de trois piliers : les Personnes, la Société et la Planète.

Les enquêtes de climat interne conduites régulièrement démontrent un niveau d'engagement supérieur à celui d'autres entreprises du secteur des services et en progression ces dernières années, qui s'explique par la fierté des équipes de travailler dans une entreprise dont les actions sociétales et environnementales sont reconnues.

Sur le plan de l'égalité femmes-hommes et du point de vue du ratio d'équité (écart entre le salaire du dirigeant et la médiane des employés qui est l'un des plus faibles du SBF120), Ipsos s'estime en avance ; Mme Laurence Stoclet, Deputy CEO and Group CFO, avait d'ailleurs été invitée le 25 octobre 2021 à s'exprimer publiquement sur ces sujets, lors d'une table ronde organisée à l'occasion de la publication du Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF120, sous le parrainage du Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Par conséquent, garder un niveau de 50% de femmes à notre Conseil d'administration est considéré comme crucial.

Autre exemple d'initiatives ESG, Ipsos a été la première société d'études de marché et de sondages d'opinion au monde, en 2008, à rejoindre le UN Global Compact et, depuis, est engagé dans de nombreuses initiatives RES, dont des actions en faveur des Réfugiés et, au travers de sa Fondation créée en 2014, en faveur de l'éducation des enfants défavorisés.

En 2021, 92% du papier utilisé par Ipsos était recyclé.

Annexe 3

Résolution 12 : explications complémentaires sur la rémunération du Président-Directeur Général pour 2021

La politique de rémunération du Président-directeur général a été décrite à la section 13.1.2 du Rapport Annuel 2020/Document de Référence Universel (URD) 2020 qui a été soumis au vote des Actionnaires en vertu de la Résolution 10 lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 :

- **Toutes les grandes agences mandataires (Glass Lewis, ISS, Proxinvest) ont recommandé de voter en faveur de ladite Résolution 10.**
- **La Résolution 10 a ensuite été adoptée à 94,2% lors de l'Assemblée générale.**
- **Il est logique qu'elle soit considérée comme due à M. Didier Truchot car cette politique de rémunération était très précise et transparente. En particulier, sur l'indemnisation due en cas de cessation de fonctions, il était prévu :**

Extrait de l'URD 2020, section 13.1.2 Rémunération du président et chef de la direction :

13.1.2.7 Indemnités liées à la cessation de fonctions

En cas de révocation ou de cessation du mandat du Président-Directeur général, **il devrait être versé à ce dernier une indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions.**

Le versement de cette indemnité est soumis à la condition de performance suivante : le résultat pour l'un des trois derniers exercices précédant la révocation doit être supérieur, à taux de change constant, au résultat de l'exercice antérieur.

Ce versement suppose donc une progression appréciée sur deux exercices au moins, ce qui exclut le versement de l'indemnité en cas d'échec avéré du dirigeant dans les dernières années de son mandat.

Pour rappel, cet engagement a fait l'objet d'une autorisation par l'Assemblée générale des actionnaires, pour la dernière fois lors du renouvellement du mandat du Président-Directeur général à l'occasion de l'Assemblée générale du 28 avril 2016, au titre de la procédure des conventions réglementées applicable par renvoi de l'ancien article L. 225-42-1 du Code de commerce (aujourd'hui abrogé). Avec l'entrée en vigueur du nouveau dispositif de Say on Pay fin 2019, les indemnités liées à la cessation des fonctions ne sont plus soumises à cette procédure, mais sont intégrées au nouveau dispositif.

Le versement de l'indemnité n'est pas exclu en cas de possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance. Il est précisé que le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire mis en place par Ipsos, ni d'aucune autre indemnité de départ légale ni contractuelle, n'ayant pas de contrat de travail. Il est donc justifié et conforme à l'intérêt social, concernant le dirigeant fondateur d'Ipsos ayant consacré la quasi-totalité de sa vie professionnelle au développement de l'entreprise, qu'il puisse bénéficier de cette indemnité.

13.1.2.8 Régime de retraite supplémentaire

Il n'existe aucun régime de retraite supplémentaire au bénéfice du Président-Directeur général (ni des autres dirigeants mandataires sociaux d'Ipsos SA) et notamment aucun mécanisme de retraite-chapeau.

Il est donc rappelé ici que M. Didier Truchot ne bénéficie d'aucun régime à cotisations définies, régimes complémentaires de retraite, 401K, ou autres régimes différés qui sont normalement accessibles à tous les salariés d'une entreprise et dont bénéficient la plupart des PDG de sociétés cotées en France (où les pensions standard de l'État ne représentent qu'une fraction de la rémunération passée) ou à l'étranger où l'existence de régimes de retraite spécifiques est la règle pour toutes les sociétés.

C'est pourquoi cette indemnité de fin de mandat, quelle qu'en soit la circonstance ou la cause, a été approuvée par les actionnaires. Il ne serait pas juste, selon le Conseil, que M. Didier Truchot ne la reçoive pas. Il serait aussi totalement illogique et incohérent de la part des Actionnaires ne pas confirmer cette approbation donnée en mai 2021.

En outre, le Conseil attire l'attention des Actionnaires sur le fait que le Conseil n'a accordé à M. Didier Truchot aucune Action Gratuite de Performance liée aux exercices 2020 et 2021. La politique de rémunération standard du CEO votée par les actionnaires comprenait bien un programme d'actions gratuites de performance avec une allocation maximale de 0,03% du capital (13.330 actions) par an, soit une valeur d'environ 400k euros en 2021.

En ce qui concerne les exercices 2020 et 2021, M. Didier Truchot n'a pas obtenu ces allocations d'actions gratuites.

Au lieu de cela, le Conseil d'administration a décidé de lui accorder l'indemnité approuvée pour la cessation des fonctions de Président-directeur général afin que M. Didier Truchot reçoive une rémunération équitable pour l'excellente performance d'Ipsos en 2020 et en 2021.

M. Didier Truchot, Président-directeur général (en 2021 : jusqu'au 14 novembre 2021)	2020	2021	Moyenne 2 ans
	Montants dus	Montants dus	
Rémunération fixe	489,810	437,395	463,602
Rémunération variable annuelle	168,300	345,975	257,138
Octroi annuel d'actions de performance	0	0	0
Indemnité de cessation de mandat (1)	-	1,081,672	530,836
Rémunération du mandat d'administrateur	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0
Retraite complémentaire / Cotisations définies	0	0	0
Total	658,110	1,865,042	1,261,576

(1) Calcul est basé sur les montants d'indemnisation en espèces reçus en 2020, au moment de la pandémie, où il n'y a pas eu d'augmentation salariale et au contraire une réduction de 20% de l'indemnité pendant 3 mois.

Aucun autre élément n'a été reçu ou attribué (rémunération variable pluriannuelle, avantages en nature, rémunération pour siéger au conseil d'administration, indemnités de départ et/ou de non-concurrence, régime de pension complémentaire).

En outre, le benchmark des rémunérations des PDG montre que la rémunération de M. Didier Truchot pour 2020 et 2021 est l'une des plus faibles des SBF120 et Next 80. Elle est également nettement inférieure à la rémunération des autres PDG de sociétés d'études de marché cotées en bourse (en moyenne sur les deux années, sa rémunération était 10 fois inférieure à celle d'un concurrent américain d'Ipsos et à la moitié de celle d'un concurrent britannique).



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

En termes de gouvernance ESG, il convient de noter que le ratio d'équité (écart entre le package PDG et la médiane des employés) n'est qu'à X15 et est l'un des ratios les plus bas du secteur des études de marché dans le monde mais aussi parmi toutes les sociétés cotées dans le monde

Le Conseil d'administration

Annexe 4 Composition du Conseil d'administration au 1^{er} février 2022

Nom	Sexe	Nationalité	Administrateur indépendant	Comité des Nominations et des Rémunérations	Comité d'audit	Comité RSE
Didier Truchot – Président	M	Française	NON			
Ben Page – Directeur général	M	Britannique	NON			
Laurence Stoclet – DGD et Directeur Finances	F	Française	NON			
Jennifer Hubber – Chief Client Officer	F	Britannique	NON			M
Patrick Artus ¹	M	Française	NON		M	
Pierre Barnabé	M	Française	OUI	M		
Anne Marion-Bouchacourt	F	Française	OUI	P		
Eliane Rouyer-Chevalier	F	Française	OUI		M	
Filippo Pietro Lo Franco	M	Italienne	OUI		P	
Florence von Erb	F	Française	OUI			P
André Lewitcki – Représentant des salariés	M	Française	-			M
Sylvie Mayou – Représentant des salariés	F	Française	-	M		
Taux d'indépendance ¹			50%	100 %	66,66 %	50 %
Taux de féminisation	50%					

Note 1 :

Patrick Artus a été reclassé d' « administrateur indépendant » à « non-indépendant » courant 2021 car la durée de son mandat avait dépassé 12 ans ; sans ce reclassement, le taux d'indépendance aurait été de 60%.

Les administrateurs représentant les salariés (nommés par les syndicats FO et CFE-CGC) ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'indépendance du Conseil, conformément à l'article 8.3 du Code AFEP-MEDEF auquel Ipsos se réfère.

P = Président de Comité / M = Membre



LETTRE A NOS ACTIONNAIRES

À PROPOS D'IPSOS

Ipsos est l'un des leaders mondiaux des études de marché et des sondages d'opinion, présent dans 90 marchés et comptant plus de 18 000 collaborateurs.

Nos chercheurs, analystes et scientifiques sont passionnément curieux et ont développé des capacités multi-spécialistes qui permettent de fournir des informations et des analyses poussées sur les actions, les opinions et les motivations des citoyens, des consommateurs, des patients, des clients et des employés. Nos 75 solutions s'appuient sur des données primaires provenant de nos enquêtes, de notre suivi des réseaux sociaux et de techniques qualitatives ou observationnelles.

Notre signature « Game Changers » résume bien notre ambition d'aider nos 5 000 clients à évoluer avec confiance dans un monde en rapide évolution.

Créé en France en 1975, Ipsos est coté à l'Euronext Paris depuis le 1^{er} juillet 1999. L'entreprise fait partie des indices SPF 120 et Mid-60 et est éligible au service de règlement différé (SRD).
ISIN code FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP www.ipsos.com